

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1440

Artikel: Migration : à Neuchâtel, l'intégration est quotidienne
Autor: Savary, Géraldine / Faccinetti, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A Neuchâtel, l'intégration est quotidienne

Dans le numéro précédent, nous avons évoqué l'absence de politique fédérale en matière d'intégration.

Dans le cadre de l'actuelle Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, une ordonnance, en vigueur dès le 1^{er} octobre 2000, octroie une somme extrêmement modeste en vue de financer des projets d'intégration.

Et dans la loi en consultation, le chapitre consacré à l'intégration reste lapidaire.

Pourtant des collectivités publiques, cantonales ou communales, se bougent afin d'éviter exclusion et montée de la xénophobie.

Un exemple, Neuchâtel.

Thomas Faccinetti, délégué aux étrangers, répond à nos questions (interview gs).

Domaine Public: Thomas Faccinetti, vous êtes délégué aux étrangers depuis dix ans. Quelle est votre mission?

Thomas Faccinetti: Ce poste a été créé en 1990. Il dépend du Département de l'économie publique, et non de la police des étrangers. Mes activités ne sont donc pas subordonnées à la police des étrangers.

Comment abordez-vous votre travail, comment approchez-vous les communautés étrangères?

Nous avons d'abord posé quelques principes. D'une part, mon rôle n'est pas de contrôler les flux migratoires, ou de faire la distinction entre asile et migration. Non, notre politique d'intégration vise à favoriser la vie en commun, quelles que soient les causes de la présence des étrangers, quelle que soit la durée de séjour ou le statut du migrant. Deuxième-

ment, le processus d'intégration est un processus d'adaptation tant des populations étrangères que de la population suisse. Il faut préparer les conditions pour un rapprochement graduel, convergent des différentes communautés, afin de modifier les références culturelles. Chacun doit conserver ses racines, certes, mais aussi évoluer. Enfin, nous cherchons à éviter ou tout au moins à limiter les phénomènes de discrimination.

Et concrètement, quelles sont les mesures que vous avez prises?

Nous avons pris des mesures visant à l'intégration au niveau individuel. Appliquer le droit fédéral certes, mais en utilisant au maximum notre marge de manœuvre cantonale; c'est-à-dire agir au niveau de la formation, du chômage, de la politique du logement, etc. C'est dans ces secteurs que peuvent se cacher les problèmes de non-intégration, et donc

Une tradition d'intégration

C'EST EN AOÛT 1996 qu'une loi sur l'intégration a été adoptée à Neuchâtel. Elle inscrit la volonté du canton d'encourager la recherche de solutions pour l'intégration des étrangers, et, de façon plus générale, «tend à promouvoir une égalité des droits et des devoirs pour tous les habitants du canton dans les limites de la Constitution et de la loi». Et elle ajoute, à l'article 3, «les autorités cantonales et communales, dans l'exercice des tâches qui leur sont dévolues, favorisent l'intégration». Alors que les lois cantonales oscillent généralement entre interdiction et permissivité, Neuchâtel se distingue par une réglementation légale de mesures d'intégration positives. Mesures qui furent rendues possibles grâce à la nomination d'un délégué aux étrangers, en 1990.

Avec cette loi, le canton de Neuchâtel continue d'être un pionnier en matière d'intégration. Avec un taux d'étrangers important (environ 25% de la population), dont quatre cinquièmes viennent des pays latins, et pas moins de 130 nationalités, Neuchâtel peut se targuer de défendre l'intégration depuis plus d'un siècle. Alors que les autres cantons ont renoncé à proposer la reconnaissance de la citoyenneté des migrants, il existe depuis 1874 dans le canton de Neuchâtel un droit de vote des étrangers au niveau communal.

Dans les années nonante, les autorités ont dû réagir. Le nombre d'étrangers actifs diminuait. La crise touchait âprement ceux qui étaient les plus exposés aux aléas de l'économie (saisonniers, frontaliers, permis B). En 1996, dans le rapport accompagnant la loi sur l'intégration, le Conseil d'Etat disait : Le recrutement de main-d'œuvre étrangère, généralement faiblement qualifiée, durant de nombreuses années, et les restrictions imposées à la mobilité professionnelle de ces travailleurs, ont conduit à une segmentation excessive du marché du travail. Les mesures en faveur de la formation des travailleurs étrangers ont été insuffisantes pour rectifier la situation. Le taux de chômage des travailleurs étrangers, deux fois plus élevé que celui des Suisses, illustre bien ce problème». Aujourd'hui la crise est passée sans que Neuchâtel n'ait vu émerger de réactions xénophobes. Le travail d'intégration au quotidien paie.

gs

de discrimination. Nous essayons aussi faire valoir nos compétences pour faciliter l'accès du travailleur au permis B, ainsi que le regroupement familial. Utiliser au maximum notre marge de manœuvre signifie bien sûr penser l'intégration en termes de transversalité, rendre attentifs au problème tous les secteurs de l'administration. C'est une des priorités de mon service.

L'intégration collective ne peut se réaliser sans la participation active des communautés étrangères, qui jouent ainsi la médiation entre les autorités et les migrants. Nous soutenons financièrement, même modestement, les associations d'étrangers. Nous les rencontrons très régulièrement; elles sont représentées dans les commissions scolaires et consultées, comme par exemple pour la Constitution neuchâteloise.

Nous tentons aussi d'agir au niveau de la communication publique: prises de position régulières du Conseil d'Etat en faveur des étrangers, manifestations interculturelles, publication d'un livre sur les étrangers vivant dans le canton, ouverture de permanences de consultation et d'informations sociales en langues étrangères.

Enfin, nous avons adopté toute une série de mesures concernant l'administration interne. Une commission cantonale pour l'intégration a été mise sur pied ainsi qu'un groupe interdépartemental; nous avons organisé des relais au niveau communal, en constituant un réseau de conseillers communaux responsables de l'intégration des étrangers.

Devez-vous faire face à une nouvelle migration?

C'est vrai qu'il y a une diversification depuis quelques années. Et l'on voit apparaître une migration moins bien organisée. Des personnes plus meurtries, moins bien scolarisées aussi quand un conflit a duré très longtemps. Mais je ne dirais pas que le phénomène est trop inquiétant.

La politique du logement est importante aussi si l'on veut éviter la ghettoïsation de certains quartiers...

Oui, tout à fait. Nous nous sommes demandés si, dans le canton de Neuchâtel, ce risque prenait de l'ampleur. Nous avons demandé aux trois villes du canton d'être attentives au problème. Et les réponses qui nous ont été données sont

plutôt rassurantes. Cependant, il y a eu, il est vrai, une concentration de population étrangère dans certains quartiers, souvent là où il y a des logements sociaux. Nous avons donc pris des mesures. En particulier dans l'attribution des nouveaux logements: nous privilégions la mixité des nationalités, mais aussi la mixité sociale. Par exemple, nous autorisons une personne qui, bénéficiant d'une hausse de salaire, devrait quitter son logement subventionné, à rester dans son quartier.

Avez-vous décidé de créer une Chambre consultative?

Non, et je ne crois pas à ce système. Les étrangers ne sont pas une identité unique. Les étrangers n'ont en commun que le fait de ne pas avoir de passeport suisse. Je préfère les voir participer aux vraies structures de décision, je préfère les consulter régulièrement quand se discutent les propositions du gouvernement. Et puis, n'oublions pas que les étrangers ont le droit de vote depuis 150 ans. Et, dans un pays comme la Suisse, où l'expression des droits démocratiques est si fondamentale, c'est un extraordinaire facteur d'intégration. ■

RELU

La Sicile, terre de recrutement pour la Suisse

LEONARDO SCIASCIA EST né en 1921, dans la province d'Agrigente, en Sicile. Petit-fils de mineur, il y a passé la plus grande partie de sa vie, en travaillant comme fonctionnaire, puis comme instituteur. Dès 1956, il commence à écrire, d'abord un ouvrage documentaire, sur son pays, puis assez rapidement de la fiction. Ensuite, il s'oriente vers ce qu'on pourrait appeler un conte policier, dans lequel s'entremêlent la reconstitution d'affaires passées et une violente critique contre la mafia. Ses livres ont été portés à l'écran dans les années septante, entre autres *Le Contexte*, devenu *Cadavres exquis*, réalisé par Elio Petri.

A signaler aussi un magnifique recueil de nouvelles, intitulé *La mer couleur de vin*, qui réunit différents textes écrits entre 1959 et 1972.

Une de ces nouvelles raconte – de façon tendrement ironique – l'arrivée d'un recruteur suisse allemand venu en Sicile pour sélectionner de la main-d'œuvre féminine. Les jeunes filles, rassemblées dans l'église, doivent passer un examen en vue de vérifier leur précision et leur rapidité de réaction (des qualités requises visiblement – mais le recruteur reste muet sur ce sujet – pour une usine de matériel électrique, à Zurich).

Monsieur Blaser, c'est le nom de l'examineur, écume donc toute la Sicile, enlevant les jeunes filles, telles des Sabines, pour notre riche contrée. Incapable de prononcer d'autres mots que «Allez» et «Terminé», il est aidé par un chauffeur, complice hostile et méprisé.

Entre les jeunes filles et leurs fiancés,

les déchirures sont programmées, elles partant travailler en Suisse pour payer leur dot, eux restant au pays, sans savoir si et quand leur fiancée rentrerait. Pourquoi ne vas-tu pas en Suisse? demande le chauffeur à un jeune homme désolé de voir sa belle réussir l'examen. «L'homme n'est pas un chien... il ne peut pas se résigner à souffrir, dans un pays qui n'est pas le sien, parce que tout cela lui manque, dit-il, en montrant l'église, la place, et le ciel qui se consumait dans l'or du crépuscule». Ces petits et grands drames, le recruteur ne les comprend pas, ni d'ailleurs la beauté de la Sicile, lui qui conclut, après avoir fait son marché: «Pays de sauvages». gs

Leonardo Sciascia, *La mer couleur de vin*, L'imaginaire, Gallimard, 1977.